

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE

COMMISSION

DES

ANTIQUITÉS ET DES ARTS

*(Commission de l'Inventaire des Richesses d'Art)*

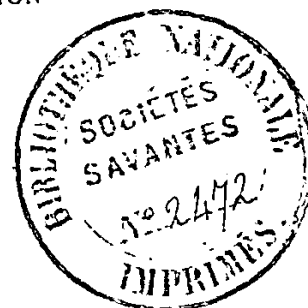
LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 20 JUILLET 1886

AU 5 MAI 1887

NOTICES ET INVENTAIRES PRÉSENTÉS A LA COMMISSION

7<sup>e</sup> VOLUME



VERSAILLES

CERF ET FILS, IMPRIMEURS DE LA PRÉFECTURE

59, RUE DUPLESSIS, 59

1887



ARRONDISSEMENT DE PONTOISE

---

## NOTICE SUR L'HOTEL D'ORGEMONT

A PONTOISE

PAR

M. J. DEPOIN,

Membre de la Commission.

---

### L'HOTEL D'ORGEMONT

On peut voir à Pontoise, à l'angle de la place formée par le carrefour de la rue de la Roche et de la rue du Château, le soubassement d'une tour octogone ayant fait partie d'un ancien hôtel seigneurial, encore connu aujourd'hui sous le nom d'Hôtel d'Orgemont. Des documents importants, empruntés aux Archives de Seine-et-Oise et à celles, très riches encore, du château de Méry-sur-Oise, nous ont permis de retracer quelques-unes des péripéties par lesquelles passa jadis cet édifice féodal.

L'hôtel d'Orgemont s'appelait auparavant l'hôtel de Pois. Il était la propriété de la famille Tirel, à laquelle appartenait le célèbre Gauthier Tirel (Walter Tyrel) qui tua par accident le roi d'Angleterre, Guillaume le Roux, en chassant avec ce prince dont il était l'écuyer.

L'hôtel de Pois a préexisté au château royal de Pontoise. Louis le Gros, lorsqu'il était encore adolescent, séjournait à Pontoise dans l'hôtel des Tirel. Il y fut même atteint d'une maladie pendant laquelle il fut visité

par Thibaut I, abbé de Saint-Martin, auquel il concéda des privilèges (1).

L'hôtel de Pois était le chef-lieu d'un fief important, relevant directement de la Couronne, et d'où dépendaient une quantité d'autres fiefs dans le Vexin. Au fief de Pois étaient attachés des droits remarquables qui semblent prouver que ses possesseurs avaient primitivement une domination très étendue sur le pays, car ces droits sont de la nature de ceux attribués aux princes souverains ou tout au moins aux châtelains royaux. Nous citerons les suivants: « la pescherie en l'eaue, dessoubs sa maison du » pont jusques au touret qui va à Maubuisson, et la » prise du poisson de mer en toute la chaudié de Pontoise » jusque bien près de Gisors, pour le pris le Roy, sans » rien paier jusques à tant que le marchand sera revenu de » vendre son poisson pour savoir à quel pris il l'aura » vendu devers le Roy; et se le poissonnier mentoit, il le » lui amenderoit de LX sols. »

Ce droit singulier de prendre le premier panier de la marée qui se porte en la ville de Paris depuis Gisors jusqu'à Pontoise, à la charge de la payer au marchand à son retour suivant le cours de la halle, fut reconnu en 1537 au seigneur de Méry par le prévôt en garde de Pontoise (2).

Parmi les mouvances de ce fief, nous en signalerons une assez curieuse et qui tend à prouver également le caractère de suzeraineté qu'il avait eu primitivement: « Le tiers du travers de l'eaue de Pontoise, appelé le » travers des Cordeloy, à cause duquel toutes les denrées » passant par dessoubs le pont de Pontoise, tant en » montant qu'en avalant, comme celles deschargées en » icelle ville, doivent certaines sommes d'argent, les-

---

(1) Archives de S.-et-O. — Fonds Saint-Martin de Pontoise.

(2) Archives du château de Méry.

» quelles peuvent bien valloir par an l'un parmi l'autre  
» 24 liv. par. de rente (1). »

Le fief et l'hôtel furent vendus le 27 février 1379 (1380 nouveau style) par « noble homme monseigneur Jehan Tirel escuier seigneur de Pois » à « noble et sage homme monseigneur Pierre d'Orgemont, chevalier, seigneur de Méry, chancelier de France, et à Madame Marguerite de Voisines sa femme. » L'hôtel est ainsi décrit au contrat : « Une maison dite la maison de Pois, en la ville de Pontoise au lieu que l'on dit la Roche, devant l'église Saint-Père. » Les rentes et les cens s'élevaient à 16 livres parisis, et la vente fut faite pour le prix total de six cents francs d'or. La valeur de l'hôtel était donc assez considérable.

Les seigneurs de Méry, descendants du chancelier d'Orgemont, conservèrent et entretenirent cette résidence qui leur servait lorsqu'ils se rendaient à Pontoise; en 1548 ils se bornaient à louer « une maison, jardin et lieu située au-dessoubz de l'hostel de Pois dit d'Orgemont, » et qui est aujourd'hui représentée, croyons-nous, par la demeure et par une partie des jardins si artistiquement dessinés de notre collègue M. Agnès. Le bail dont nous parlons était fait à un « masson en plâtre » Jehan Heudes, « à la charge de faire les menues réparations de l'hostel de Pois lorsqu'il en sera requis par led. seigneur, sans aucun salaire, en luy baillant toutefois par ledit seigneur ou ses gens thuille ou autres matières que lui conviendra pour ce fere (2). »

Au xvii<sup>e</sup> siècle il n'en est plus de même. La maison de Pois, vendue avec la terre de Méry par la dernière héritière du chancelier, la marquise de Trainel, au baron de Saint-Chamans du Peschier, cessa d'être regardée par ses possesseurs comme une relique de famille, et sous

---

(1) Censier de Méry, fol. 67, Bibl. nat.

(2) Arch. du château.

Louis XIII, nous la voyons tout vulgairement louée à un épicier appelé Jean Caffin. Celui-ci éprouva, en 1646, sa part du désastre que, faute d'entretien, subit le vieux manoir seigneurial. Le donjon, la « Voulte et la plus grande partie des lieux où estoient resserrez ses marchandises, » s'écroulèrent tout à coup, et les denrées du pauvre négociant furent « entièrement gastées et perdues ». Il réclama et obtint, outre la remise des loyers, 500 livres de dommages. Le seigneur François de Saint-Chamans eut encore de « grands frais » à faire pour achever de démolir les ruines, et il fut très heureux de trouver un marchand bourgeois, Pierre Rafflé, qui consentit à lui louer pour cent livres de rente, rachetables à 1600 livres et deux sous parisis de chef cens, « les bastiments, cours, jardin, lieux, ruines et mesures appelez vulgairement l'hostel d'Orgemont, sis aud. Pontoise en hault de la Roche ten. d. c. et d. b. au Jardin des Pères Cordeliers, d. c. aux remparts de la ville, Jehan Vaillant et aultres, d. b. au pavé du Roy, à charge d'entretenir la porte cochère, et y faire mettre les armes en relief dud. seigneur, et encore le dernier dimanche de may mettre le tapis pour faire la recepte (des cens) par les recepveurs dud. seigneur et fournir après lad. recepte un gousté de la valeur de 16 s. p. dedans la maison ; et en outre de faire nettoyer d'immondices provenues des ruines et abattis, et le reste entretenir (1). »

Au siècle suivant, l'hôtel d'Orgemont fut loué par le président Molé, seigneur de Méry, dès 1753, à madame Marie-Jeanne Duval, femme de M. Jean-Baptiste Le Seure, écuyer, moyennant 300 livres de rente et à la charge « de mettre sur la porte, le dernier dimanche de may, une table avec tapis pour la recette des censives, et recevoir les vassaux de Monseigneur lorsqu'ils viendront porter la

---

(1) Arch. du château.

foy et hommage. » Le *gousté* était alors supprimé. En 1763, un second bail fait à la même dame décrit ainsi les bâtiments :

« Grande porte cochère à deux vantaux ;  
» Cour ;  
» Escalier pour entrer dans le vestibule qui s'ouvre  
» à deux battants.

» Porte vitrée à deux vantaux en face du vestibule  
» pour aller au jardin. *A main droite* du vestibule, salle à  
» manger avec deux croisées sur jardin, cheminée dedans,  
» cuisine avec fourneau à trois potagers ayant vue sur le  
» jardin et sortie par une porte donnant sur la cour, plu-  
» sieurs chambres et grenier au-dessus ; *à main gauche*,  
» une antichambre ayant vue sur la cour, cheminée  
» dedans ; chambre séparée par une cloison, deux croisées  
» sur le jardin, cabinet en forme de tour ayant vue sur le  
» petit jardin, une sortie sur la cour ; plusieurs chambres  
» et greniers au-dessus.

» Jardin et terrasse faisant la longueur de l'hôtel, petit  
» jardin le long des murs des Cordeliers, qui était ci-  
» devant en tour à gauche dans la cour ; petit corps de  
» logis consistant en plusieurs chambres et grenier dessus,  
» ayant une sortie sur la rue de la Picarderie. »

Cette description permet de se rendre compte des changements que madame Leseure fit, à ses frais, en 1753, et qui sont ainsi expliqués dans le premier bail :

« Le vestibule demeurera en l'état :  
» Le cabinet y contigu sera changé en cuisine ;  
» Il y sera fait une cheminée et posé des fourneaux et  
» un lavier ;  
» A main gauche la petite salle à manger contiguë à  
» l'ancienne cuisine sera convertie en grande chambre  
» boisée par le bas ; le surplus de la cuisine servira de  
» cabinet ;  
» La porte vitrée de la cuisine sera changée en

» croisée; la cheminée de cette ancienne cuisine sera  
» baissée. »

Aujourd'hui d'autres remaniements importants ont été faits et il ne reste plus trace, notamment, de cette porte monumentale où étaient sculptées les armes des Saint-Chamans, et dont le *cliquet* fut, depuis le moyen âge, baisé par tant de vassaux venant *faire foy et hommage* à leur suzerain.

---